

Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N°64 Janvier 2020

DOSSIER

Au coeur du service
Concours

P. 8-11



Page 3 | Notre site
fait peau neuve !

Page 5 | Le renouvellement
générationnel : des
enjeux d'avenir

Page 14 | Telecom : des
offres adaptées
aux collectivités

SOMMAIRE

- > Le nouveau site internet de la Maison des Communes page 3
- > Nouvelle répartition des secteurs pour les infirmiers page 4
- > Renouvellement générationnel : un enjeu d'avenir page 5
- > Geo Vendée accueille le SAMU page 6
- > Team recrutement page 6
- > Vos nouvelles interlocutrices page 7
- > **DOSSIER : au coeur du service concours** pages 8 à 11
- > FDAS : La réunion des correspondants page 12
- > FDAS : 6ème édition du concours photo page 12-13
- > E-Collectivités Vendée : télécom : une offre adaptée aux usages des collectivités page 14
- > AMPCV : charte d'aide alimentaire de Vendée page 15
- > AMPCV : congrès des maires page 15
- > AMPCV : soirée de fin de mandat page 15



Directeur de la publication : Joseph Merceron
 Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
 Illustrations : Maison des Communes, Freepik.com, Pixabay.com, istockphoto.com, sauf mentions spéciales
 Conception graphique : Peuplades
 Mise en page : Chloé Giraudeau
 Impression : Belz
 Tirage : 1500 ex - ISSN 2102-0221

ÉDITO



En ce début d'année 2020, je vous offre des vœux de réussite, pour vous-même et la collectivité au sein de laquelle vous exercez votre mandat ou vos fonctions.

C'est une année particulière qui s'ouvre, avec le renouvellement des conseils municipaux, temps fort de notre démocratie, au plus près des craintes et des espoirs des habitants de nos territoires.

La Maison des Communes souhaite demeurer un lieu d'échanges, un site ressource pour tous les enjeux de gestion des ressources humaines et plus largement un point d'ancrage où élus et agents territoriaux trouvent une expertise juridique, administrative et technique pour remplir au mieux leurs missions.

Nous avons élargi le champ de nos interventions avec la médiation préalable obligatoire, le conseil en organisation et le conseil en évolution professionnelle. La loi de transformation de la fonction publique territoriale vient pour sa part, avec ses nombreux textes d'application, modifier le statut et nos pratiques. À nous de nous en saisir comme d'un outil favorable à l'adaptation des ressources à nos besoins. Vous découvrirez dans ce numéro les coulisses du concours de rédacteur territorial et vous en saurez plus sur la coopération interrégionale, qui nous permet d'être plus performants à l'échelle du Grand Ouest.

Enfin, des évènements divers ponctuent les différentes périodes de l'année. Quelles que soient les structures qui composent la Maison des Communes, ces moments privilégiés permettent de rendre compte des activités conduites, de réunir les acteurs du territoire, dans un esprit de convivialité, et de créer les conditions d'une mutualisation vivante et efficace.

Je forme le vœu que, toujours, les collectivités et établissements publics de notre beau département, cultivent cet esprit de coopération et de solidarité, pour être toujours plus à l'écoute de nos concitoyens. La Maison des Communes y apportera son entier concours.

Belle et heureuse année 2020 !

Joseph MERCERON
 Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Notre site fait peau neuve !

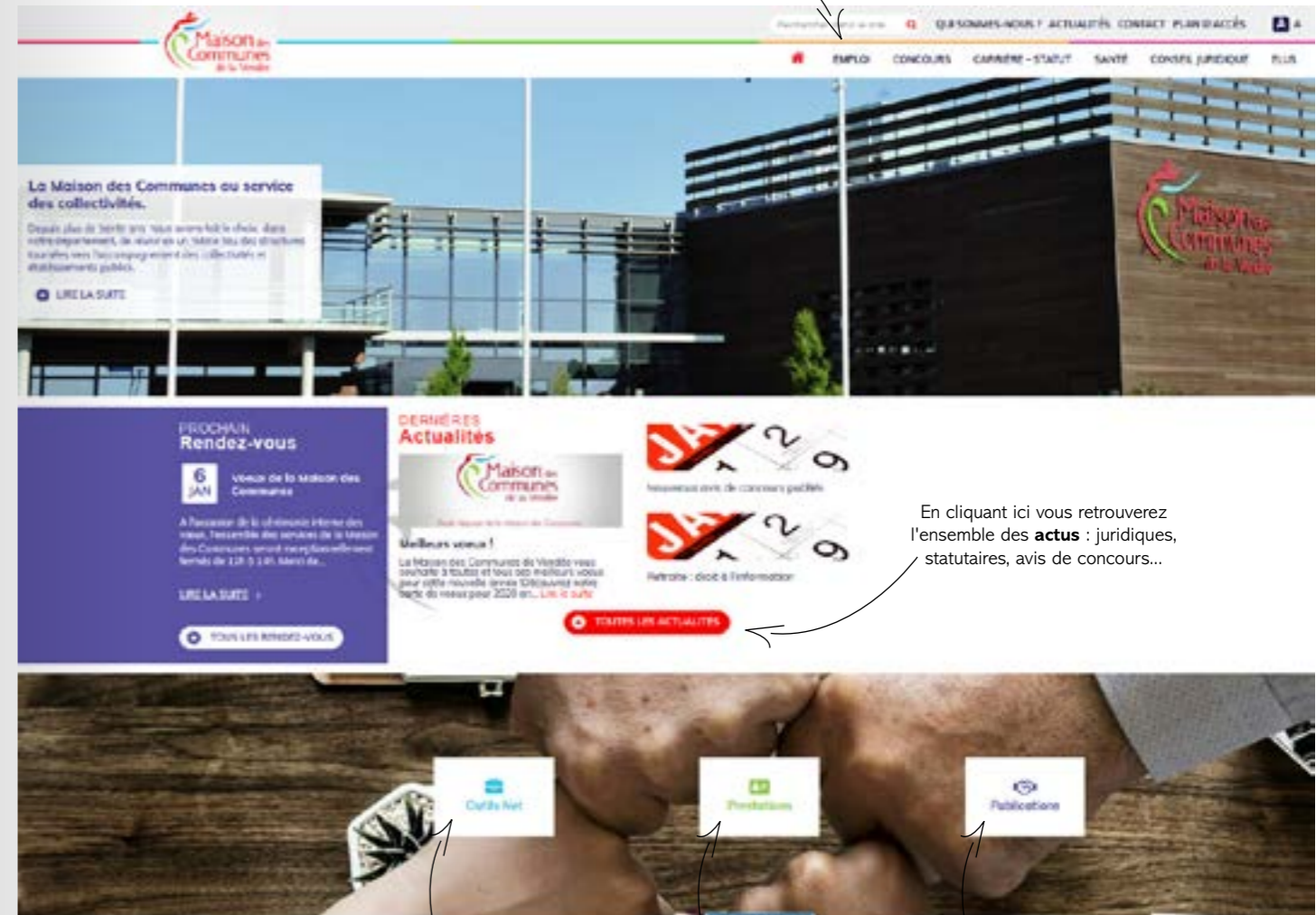
Nos services vous accompagnent au quotidien et nos outils s'adaptent à vos besoins. C'est pourquoi, le 06 janvier dernier, la Maison des Communes a lancé son nouveau site internet !

Un design sobre, modernisé et une ergonomie repensée ; ce site est conçu pour vous offrir une navigation simple, claire et intuitive. L'entrée par thématiques et les accès directs aux outils facilitent vos recherches.

Que vous soyez employeur, candidat à un concours ou bien à la recherche d'un emploi, ce site est pensé pour vous.

Au besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Les **thématiques** pour faciliter vos recherches.



En cliquant ici vous retrouverez l'ensemble des **actus** : juridiques, statutaires, avis de concours...

Retrouvez ici l'accès à vos **outils** : Net-Carrière, Net-Paie, Net-Emploi...

Retrouvez ici l'ensemble de nos **prestations**.

Retrouvez ici les anciens numéros du **Passerelle**.

Une nouvelle répartition des secteurs pour les infirmiers

Suite à l'arrivée d'un troisième agent fin septembre 2019, les secteurs d'intervention des infirmiers en santé au travail ont été redéfinis.

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion œuvre pour maintenir un service de médecine professionnelle et préventive de qualité. Cette mission s'avère de plus en plus difficile face à la pénurie de médecins d'une façon générale et d'autant plus particulièrement pour une des spécialités du cursus de formation, à savoir la médecine du travail.

Une nouvelle organisation face à la pénurie de médecins

Comme en témoigne David GARREAU, responsable du service Santé et Sécurité au travail du Centre de Gestion : « Cette disette engendre des difficultés à recruter des professionnels dans cette spécialité. En effet, depuis le départ d'un des médecins du service en mars 2018, les annonces de recrutement sont restées sans suite, malgré la multiplication des supports de publication. De plus, ce départ rend plus que nécessaire la mise en œuvre d'orientations nouvelles qui doivent permettre d'adapter nos prestations à nos moyens, mais aussi de prendre en compte les enjeux que nous avons repérés et qui touchent pour l'essentiel à la préservation de la santé des personnels les plus exposés ».

Ce contexte a obligé le Centre de Gestion à repenser l'organisation de son service de médecine professionnelle et préventive. À défaut de pouvoir recruter un médecin supplémentaire, Angelina BERTON, infirmière, a rejoint l'équipe en octobre dernier. Elle vient ainsi en renfort de Myriam HERBRETEAU et Vincent BONNET,

les deux infirmiers en santé au travail, rattachés au service depuis plus de quatre ans maintenant.

Une nouvelle répartition des secteurs d'intervention

Suite à ce recrutement, les secteurs d'intervention de l'équipe médicale ont donc été réorganisés.

Après une période d'intégration et de formation en binôme avec les médecins et les infirmiers, et avec la validation par notre médecin référent, Angelina BERTON

a commencé à réaliser ses premiers entretiens médico-professionnels en toute autonomie fin octobre. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles missions.

> Contact

Service de médecine préventive -
Secrétariat Nathalie PARE
02 51 44 10 20
medecine.pro@cdg85.fr



Angelina BERTON, Myriam HERBRETEAU et Vincent BONNET

Le renouvellement générationnel : un enjeu d'avenir

Mardi 03 décembre, élus, DGS, secrétaires de mairie, directeurs et responsables des ressources humaines des collectivités des Pays de la Loire se sont retrouvés à Ancenis pour la 6e édition de la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial sur les enjeux du renouvellement générationnel dans la Fonction Publique Territoriale.

Comment se comprendre entre générations ? Comment organiser le transfert de connaissances et de compétences ? Comment manager des équipes intergénérationnelles ?

Voici les thématiques sur lesquelles les participants ont pu échanger toute la matinée à travers différents ateliers animés par des étudiants. Les 150 agents territoriaux présents ont ensuite pu assister et participer à la conférence donnée par Daniel OLLIVIER, sur ce même thème.

Cette journée a permis de mettre en lumière et d'ouvrir une réflexion sur les challenges qui attendent les managers et collaborateurs. Force est de constater que les baby-boomers et les générations X ou Y ne parlent pas la même langue, que chacune possède des savoirs utiles à l'autre et qu'il faut trouver un moyen de les transmettre.

Les difficultés de recrutement évoquées sont, semble-t-il, liées à des perceptions et des attentes différentes vis-à-vis du travail. Les nouvelles générations recherchent avant tout un poste et des missions qui ont un sens pour elles ; mais aussi une ambiance de travail agréable, un management tourné vers l'humain. Ils n'ont plus peur de quitter un emploi s'il n'est pas en adéquation avec leurs aspirations et leurs objectifs d'épanouissement. L'argument de la sécurité de l'emploi n'a donc plus le même impact qu'il y a quelques années : la Fonction Publique Territoriale doit adapter son discours de promotion.

Les agents territoriaux ont pu retrouver toutes ces réflexions condensées lors de la représentation de la troupe de théâtre, qui mettait en scène le décalage, l'incompréhension qui peut exister entre les générations X et Y à travers les expériences d'un père et d'un fils, d'un employeur et d'un salarié.

La journée, riche en échanges, aura permis d'élargir les horizons, elle aura aussi, espérons-le, permis aux membres de chaque génération présente de mieux se comprendre pour ainsi mieux travailler ensemble et réaliser que finalement leurs conceptions du travail, même si elles sont parfois opposées peuvent être complémentaires.

Le renouvellement des générations sera toujours un challenge pour les collaborateurs autant que pour les managers, à chacun de prendre conscience qu'elle est une force et d'en retirer le meilleur.





> Géo Vendée

Docteur Philippe FRADIN, Responsable du service SAMU du CHD
Dominique CAILLAUD, Président de Géo Vendée
et Anne-Marie COULON, Présidente de l'AMPCV

Géo Vendée accueille le SAMU 85

Lancée il y a 2 ans, la base Adresse Vendée (BAL85) poursuit son déploiement sur notre département. A ce jour, 100% des collectivités vendéennes sont désormais connectées pour constituer cette base de données synchronisée et partagée.

Cette base de données est stratégique à bien des égards :

- Pour les secours,
- Pour les transports, les livraisons, les GPS, le tourisme... ,
- Pour la fibre optique...

Constituer cette base de données est aussi source d'économies puisqu'à l'échelle nationale, la Poste estime qu'une donnée adresse bien gérée c'est au moins 1/2 point de PIB gagné !

Après 2 ans d'utilisations par les communes vendéennes les chiffres sont éloquentes :

- **43 000** adresses créées par les communes
- **130 000** adresses sont certifiées par les communes
- **2105** alertes de Vendée Numérique ont trouvé une solution pour le déploiement de la fibre
- **42** communes ont délibéré pour la mise en Open Data de leur données adresses.

Pour autant, il y a environ 390 000 adresses en Vendée, preuve qu'il reste encore du travail pour faire monter en qualité la BAL85.

Les utilisations de l'adresse sont nombreuses et le périmètre des structures qui s'appuie sur ce nouveau référentiel ne

cesse d'évoluer.

Après de nombreuse structures vendéennes comme Le SDIS, Vendée Numérique, La DGFIP, Les GPS, Vendée Eau, se sont maintenant la Poste et le SAMU85 qui se connectent au référentiel.

Avec la Poste c'est la signature d'une convention adresse nouvelle. Celle-ci assure désormais que les préconisations d'adressage faites aux communes par la Poste intègrent complètement la BAL85 au service du territoire.

Avec le SAMU85 c'est une nouvelle adhésion à Géo Vendée motivée par l'adresse, départ d'une collaboration que nous prévoyons d'ores et déjà fructueuses au service des vendéens !

> Emploi

Team Recrutement

Vous souhaitez lancer un recrutement ? Une équipe du Centre de Gestion peut vous accompagner.

De l'élaboration de la fiche de poste au passage des entretiens, en passant par la sélection des CV et la création d'une grille d'évaluation, 6 agents spécialistes en recrutement sont à votre disposition. Ce premier accompagnement est totalement gratuit.

Pour aller plus loin, le Centre de Gestion vous propose également une analyse de profil personnel en situation de travail.

> **Contact**

Service emploi : emploi.territorial@cdg85.fr

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouvelles interlocutrices à la Maison des Communes



CHARLÈNE BARDIN-JOUSSEAUME
Conseillère statut



MUNTAJ HASCÖET
Conseillère statut

Charlène BARDIN JOUSSEAUME et Muntaj HASCOET intégreront l'unité statutaire en mars prochain. Elles auront pour mission d'assurer un conseil statutaire auprès des élus et gestionnaires du personnel et de constituer et d'actualiser les dossiers individuels des agents territoriaux des collectivités et établissements affiliés.



SARAH PUAUD
Gestionnaire de paie



AUORE DESCLAUX-DURANTEAU
Gestionnaire de paie

Le service Paie accueille une nouvelle collaboratrice, Sarah PUAUD, depuis le 10 janvier dernier. Elle sera suivie par Aurore DESCLAUX-DURANTEAU, qui arrivera quant à elle le 1er mars prochain. Elles auront la charge d'un portefeuille de dossiers de collectivités en lien avec les autres gestionnaires du service (secteur 3 pour Sarah et secteur 1 pour Aurore).



AURÉLIE MARTINEAU
Conseillère en évolution professionnelle

Aurélie MARTINEAU rejoindra l'équipe du service Emploi le 21 janvier prochain. Elle assurera la mise en place du conseil en évolution professionnelle et de l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle, qui constituent de nouvelles missions pour le Centre de Gestion. Elle conseillera et accompagnera, de façon personnalisée, les agents publics demandeurs dans leurs projets et parcours professionnels, ainsi que les collectivités dans les processus de mobilité choisie de leurs agents.

Au cœur du service concours

Les Centres de Gestion sont compétents pour l'organisation des concours des catégories A, B et C. Le service Concours est donc chargé d'organiser les épreuves, en fonction des besoins recensés auprès des employeurs publics territoriaux.

LES COMPÉTENCES

L'organisation des concours et examens professionnels relève de la compétence des établissements suivants :

Centre de Gestion (CDG)

Le Centre de Gestion organise l'ensemble des concours et examens professionnels.

À quelques exceptions près →

Centre National de la Fonction Publique (CNFPT)

Les concours :

- Administrateur
- Conservateur du patrimoine
- Conservateur des bibliothèques
- Concours et examen professionnel d'ingénieur en chef uniquement

Collectivités non-affiliées

Quelques concours

> Comment est fixé le calendrier ?

Le calendrier de programmation des concours et examens professionnels est fixé dans le cadre de la coordination interrégionale des Centres de Gestion du Grand-Ouest. Il doit s'articuler autour de :

- la programmation triennale nationale promue par un travail de coordination assuré par l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion (ANDCDG) et la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNDCDG)
- l'expression des besoins en matière de recrutement des structures publiques territoriales employeurs

- l'état des listes d'aptitude en cours de validité et comportant un vivier de lauréats ayant vocation à être recrutés

Dans un souci de rationalisation et de mutualisation les concours peuvent être organisés au niveau départemental, régional ou national.

Le calendrier prévisionnel de programmation des concours et examens est commun aux 14 CDG du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de La Loire) et au CNFPT. Il est mis à jour régulièrement et visible sur le site internet de chaque Centre de Gestion.

> Comment est déterminé le nombre de postes ouverts ?

Le Centre de Gestion consulte les structures employeurs deux fois par an afin de connaître leurs besoins futurs, dans une démarche prévisionnelle des emplois et des compétences. C'est ce recensement qui détermine le nombre de postes ouverts.

- Ex : pour le concours de rédacteur, les collectivités et établissements publics n'ayant fait part d'aucune intention de recrutement au titre de la 3e voie, cette voie de concours n'a donc pas été ouverte pour la session 2019.

L'expression d'un besoin doit être le plus fiable possible. Il n'engage toutefois pas la structure quant au recrutement.



LE LIEU DES ÉPREUVES

La location des salles et du matériel (tables, chaises...) constitue souvent l'élément le plus onéreux dans le calcul du coût général d'un concours. Elle se prépare généralement deux ans en amont du concours.

L'INSCRIPTION À UN CONCOURS

La mise en œuvre de la dématérialisation des échanges avec les candidats constitue une évolution des modes opératoires source d'efficacité et d'économie en coûts de fonctionnement.

LA CHARGE FINANCIÈRE DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

L'organisation des opérations est assurée par :

- un transfert financier annuel du CNFPT au bénéfice des Centres de Gestion
- une partie de la cotisation obligatoire des employeurs publics territoriaux affiliés au Centre de Gestion.

Un protocole national et un protocole régional régissent les conditions de facturation entre Centres de Gestion, au titre des lauréats relevant du territoire de chaque Centre de Gestion.

Les employeurs territoriaux non affiliés au Centre de Gestion participent au financement des opérations qui répondent à leurs besoins en recrutement ou en progression de carrières de leurs agents.

Le Conseil d'Administration détermine sur la base des coûts de fonctionnement, le coût d'organisation final des opérations et le coût de référence permettant les facturations entre Centres de Gestion ou vis-à-vis de structures non affiliées.

[LOI]
n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique interdit désormais à un candidat de participer simultanément à plusieurs concours pour l'accès à un même cadre d'emplois.

FOCUS : le concours rédacteur 2019

Le concours de Rédacteur territorial – session 2019 a été ouvert pour les départements de Loire Atlantique et de Vendée, par arrêté du 19 décembre 2018, pour 50 postes en externe et 50 postes en interne. Lors du recensement, les collectivités et établissements publics n'ont pas fait part d'intentions de recrutement au titre de la 3ème voie. Cette voie de concours n'a donc pas été ouverte pour la session 2019.

Lieux des épreuves

Elles se sont déroulées au Parc des expositions de la Meilleraie à Cholet le 3 octobre 2019.

Habituellement organisées au Parc des expositions des Oudairies à la Roche-sur-Yon, cet espace n'a pu être réservé pour cette session puisque des changements de l'infrastructure ont été opérés.

Organiser des épreuves à l'extérieur du département a accentué la difficulté en termes d'organisation, de logistique, de recherche d'intervenants...

Sujets

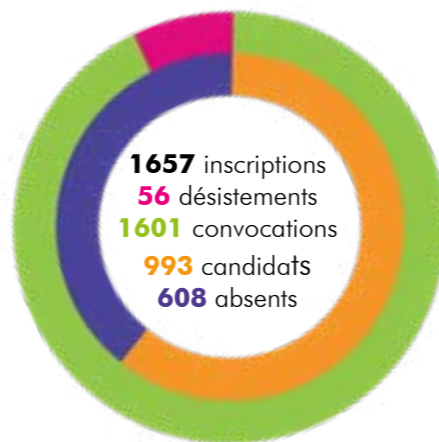
Les sujets étaient nationaux ; l'ordre des épreuves et les horaires de début et de fin d'épreuves étaient donc imposés.

Les Centres de Gestion organisateurs du concours ont participé financièrement à la conception et aux tests des sujets nationaux.

Le coût de la reprographie des sujets reste à la charge de chaque Centre de Gestion organisateur.

L'absentéisme aux concours pèse lourdement sur le budget des Centres de Gestion (réservation de salles, mobilier, rémunération des intervenants, frais de restauration).

31% en interne
51% en externe
(pour la session 2019)



[LE SAVIEZ-VOUS ?]

Le principe de l'égal accès aux emplois publics et donc du concours vient de la DDHC 1789 !

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 dispose que tous les citoyens sont également admissibles "à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents".

Et éventuellement :

L'article 16 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires fixe que "les fonctionnaires sont recrutés par concours sauf dérogation prévue par la loi."

Le service concours

Le service concours est accessible par téléphone à l'ensemble des agents et non pas seulement aux DRH, DGS et élus. Il est possible de se préinscrire à un concours à l'accueil du CDG de la Vendée, avec l'aide du service concours.

L'anonymat

Les réunions de jury se déroulent de manière anonyme. Lorsque le jury se prononce sur les seuils d'admissibilité ou d'admission, il n'a pas connaissance de l'identité des candidats.

Les contractuels

Ils peuvent participer au concours interne, s'ils remplissent les conditions d'accès au concours concerné et à condition qu'ils soient en contrat à la date de clôture des inscriptions.

L'aménagement d'épreuve

Lors du concours de rédacteur (session 2017), une vingtaine de personnes ont bénéficié d'un aménagement pour passer les épreuves du concours de rédacteur. (assistance d'une tierce personne, d'un interprète, mise à disposition de PC, tiers temps supplémentaire...)

51

C'est le nombre d'options dans lequel a été ouvert l'examen professionnel d'adjoint technique de deuxième classe. (ex : relieur-doreur, ébéniste, bûcheron, pâtisserie...)



Le seuil d'admission

Le jury peut parfois ne pas prononcer l'admission d'un candidat même si la moyenne de celui-ci est à 0,1 point près du seuil d'admission.

Le jury ne peut pas ouvrir un nombre de postes plus élevé que celui prévu dans l'arrêté initial d'ouverture et il n'existe pas de liste d'attente dans la FPT.

Le troisième concours

190 000 €

C'est le coût du concours de rédacteur 2017 (dont 20 000€ de location de salle et de matériel)

Pour participer au troisième concours, la nature des services exercés ne doit pas forcément être en adéquation avec les missions du grade visé.

Webinaire

Les lauréats de concours du CDG85 n'ont plus besoin de se déplacer pour assister à la réunion d'informations post concours.

Ils peuvent assister à une réunion diffusée en ligne dite « webinaire » et poser directement leurs questions en ligne. S'ils ne sont pas disponibles à l'heure proposée, ils peuvent visionner la rediffusion quand bon leur semble.



RÉUNION DES CORRESPONDANTS : UNE MATINÉE D'ÉCHANGES

Le 21 novembre dernier, plus de 120 correspondants se sont réunis dans les locaux de la Maison des Communes pour la traditionnelle Réunion des Correspondants. Ce temps d'échanges permet aux référents de proximité, que sont les correspondants, de mieux connaître les modalités d'adhésion, les prestations du FDAS et du CNAS afin de toujours mieux accompagner les agents adhérents de leur collectivité.



LE FDAS SOUHAITE LA BIENVENUE AUX AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Depuis le 1er janvier 2020, 2500 agents du Conseil Départemental de la Vendée bénéficient des prestations du FDAS. Nous leur souhaitons la bienvenue. Cette adhésion porte les effectifs du FDAS à plus de 15 000 adhérents, répartis sur l'ensemble du territoire vendéen.

6^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS PHOTO : LE SPORT À L'HONNEUR

Le 4 décembre dernier, se sont tenus dans les locaux de la Maison des Communes le vernissage de l'exposition et la remise des prix du 6^{ème} Concours photo du FDAS. Pour cette édition 2019, les adhérents du FDAS étaient invités à mettre en image leur vision du sport. Une belle occasion de valoriser les loisirs sportifs pratiqués par un grand nombre d'adhérents.

Un jury composé d'élus (Isabelle VOLLOT, présidente du FDAS et adjointe au Maire de Challans, Daniel RINGEARD, conseiller municipal à Champagné-les-Marais), d'agents territoriaux (David BOURSIER, agent à la mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine, Didier LEBARBIER, agent du Centre de Gestion de la Vendée) et d'un photographe professionnel (Jacques AUVINET) a sélectionné 4 photographies les adhérents du FDAS ont voté en ligne, sur le site de la Maison des Communes, pour leur photo préférée.

L'exposition, ouverte à tous, est visible dans le hall de la Maison des Communes jusqu'en février 2019.

> Contact

Vous souhaitez recevoir cette exposition au sein de vos locaux, contactez le FDAS au 02.51.44.10.16 ou par mail, à l'adresse suivante : fdas@cdg85.fr



6^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS PHOTO : LES LAURÉATS

1^{er} prix du jury : "Pied au plancher"

V. JAUFFRIT - Syndicat mixte Marais Poitevin Bassin du Lay

2^{ème} prix du jury : "Service brillant"

J-C HUS - Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

3^{ème} prix du jury : "Premier match de roller-derby en Vendée"

F. SAUVAGET - SyDEV

4^{ème} prix du jury : "Si près du but"

J. ROUSSEAU - Mairie d'Aizenay

4^{ème} prix du jury ex-aequo : "Marche nordique en forêt de Mervent"

M-P POIRIER - Mairie de Fontenay-le-Comte

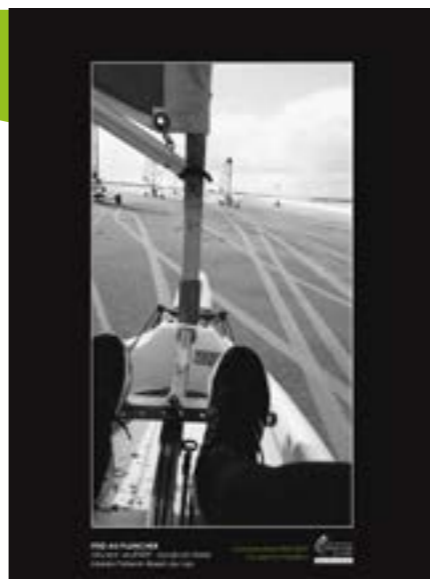
Vote des adhérents : "Athlé handisport aux Sables d'Olonne"

J-F BROSSIER - Mairie des Sables d'Olonne

Prix des adhérents



1^{er} prix du jury



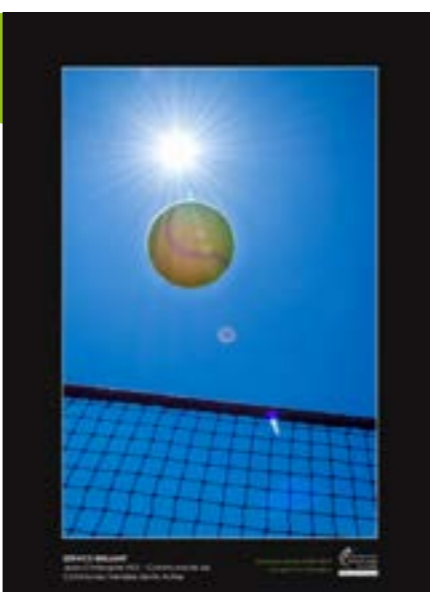
3^{ème} prix du jury



4^{ème} prix du jury ex-aequo



2^{ème} prix du jury



4^{ème} prix du jury ex-aequo



> E-COLLECTIVITE VENDEE

Télécom : une nouvelle offre adaptée aux usages des collectivités

La centrale d'achats télécom mise en place fin 2015 par e-Collectivités Vendée se renouvelle. Deux opérateurs ont été retenus pour répondre aux nouveaux besoins des collectivités.

Le nouveau marché a été notifié début novembre 2019 à deux opérateurs de télécommunication :

- Téléphonie fixe et téléphonie mobile : SFR
- Liaisons data et services associés : Linkt

Une offre adaptée aux usages

Pour ce nouveau marché, e-Collectivités Vendée a souhaité mettre l'accent sur l'offre liaisons Internet afin de proposer aux collectivités adhérentes des offres d'abonnement à la fibre basées sur le réseau Vendée Numérique.

En effet, les nouveaux usages des collectivités (visioconférence, démarches en ligne, logiciels métiers en mode hébergé, gestion électronique des documents hébergée, téléphonie via Internet, vidéos, etc.) nécessitent une connexion internet optimale avec des débits fiables afin qu'elles puissent travailler dans les meilleures conditions techniques possibles.

Grâce aux subventions accordées par Vendée Numérique et aux tarifs négociés par e-Collectivités Vendée dans le cadre du marché, elles ont ainsi la possibilité de bénéficier d'une offre fibre très performante tout en réalisant des économies sur leurs coûts de télécommunications.

> Contact

Pour tout renseignement sur les offres data, téléphonie fixe et mobile, vous pouvez contacter Cécilia PENHOJET-FONTENEAU, chargée de la centrale d'achats, au 02 53 33 01 40 ou par mail à : contact@ecollectivitesvendee.fr.

> Les + de la centrale d'achats telecom d'e-Collectivités Vendée

- Pas de marché public à passer pour les collectivités,
- Des tarifs négociés à l'échelle du département,
- Des conseils pour proposer l'offre la plus adaptée,
- Des solutions techniques pointues,
- Un interlocuteur de proximité e-Collectivités Vendée pour faire le lien avec l'opérateur de télécommunications.



> Offres téléphonie fixe et mobile de SFR

En complément, les offres dédiées à la téléphonie fixe et à la téléphonie mobile permettent aux collectivités de commander des lignes fixes classiques (ligne analogique, TO, T2, etc) ainsi que des abonnements (voix, data) et matériels de téléphonie mobile (smartphones, tablettes) à des tarifs très compétitifs.

> Offre liaisons data et services associés de Linkt

L'offre liaisons Internet et services associés proposées par Linkt permet, au-delà des abonnements à la fibre, de commander des liaisons internet au débit symétrique et garanti (SDSL), des liens de secours, de la téléphonie sur IP, de la téléphonie hébergée par l'opérateur de télécommunications, des liaisons intersites en fonction des besoins et contraintes des collectivités.

> AMPCV

CHARTE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN VENDEE

Le 16 octobre, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'AMPCV, le Conseil Départemental de la Vendée, l'UDCCAS et les associations d'aide alimentaire que sont la Banque Alimentaire de la Vendée, l'Association Nationale de Développement des Epicerie Solidaires (ANDES), la Halte du Cœur, la Croix Rouge française, le Secours Catholique et la société Saint-Vincent-de-Paul ont signé la charte de l'aide alimentaire en Vendée.

- la rédaction de la charte de l'aide alimentaire en Vendée visant à définir les relations entre les différents acteurs sur la base de principes et valeurs partagés, tout en respectant l'indépendance, les objectifs et rôles de chacun.

La signature de cette charte marque une étape significative dans la collaboration partenariale et l'optimisation des relations entre les différents acteurs.

Cette signature reflète la réflexion partenariale engagée depuis 2013 afin d'identifier l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire, leur fonctionnement et s'assurer que chaque vendéen qui a besoin d'un soutien puisse en bénéficier.

Ce travail partenarial a abouti à :

- un travail cartographique mené par l'AMPCV en partenariat avec l'association Géo Vendée afin d'identifier pour chaque acteur de l'aide alimentaire les points de distribution ou de contact sur le territoire.

La dernière Assemblée Générale de l'AMPCV, pour ce mandat, aura lieu :

Vendredi 7 février 2020
À la maison des communes

Cette dernière rencontre permettra aux maires présents de revenir en image sur ces six dernières années et d'échanger sur le ressenti et le vécu de chacun durant ce mandat.

Maires et Présidents d'intercommunalité, pensez à vous inscrire !

CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Les élus de Vendée se sont déplacés en nombre du 19 au 21 novembre pour assister au dernier congrès des Maires de France du mandat. Au programme de ces 3 jours de congrès : forum et débats autour de l'intercommunalité, de la transition écologique, des effets attachés à la suppression de la taxe d'habitation, échanges et rencontres avec de nombreux partenaires et entreprises sur le salon des maires...

Près de 170 élus vendéens étaient présents. Sur proposition de l'AMPCV, ils sont nombreux à avoir bénéficié des prestations proposées pour leur déplacement (transport, hôtel, restauration, soirée théâtre). Une soirée au Sénat était également programmée le mardi soir à l'initiative de nos sénateurs : Annick BILLON, Bruno RETAILLEAU et Didier MANDELLI.



SOIRÉE DE FIN DE MANDAT



Le 6 décembre 2019, l'AMPCV a proposé aux élus et leurs conjoints une soirée de fin de mandat placée sous le signe de la magie. Après 6 ans de bons et loyaux services auprès de leur collectivité, l'heure était à la détente et à l'amusement. Larsène, magicien close-up et mentaliste a maîtrisé l'art du passe-passe avec des tours plus surprenants les uns que les autres. Parions toutefois qu'il n'aura pas réussi à faire disparaître la bonne humeur et la convivialité qui régnait entre les participants.

Cette soirée constituait également l'occasion de remercier les conjoints des Maires de Vendée qui les soutiennent et les accompagnent au quotidien dans leur mission.

Le monde évolue,
Les temps changent,
vos besoins aussi.

**Accepter le challenge de la modernité,
c'est aussi adapter nos outils.**

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !

